

## **Assemblée des déléguées et délégués syndicaux Québec**

**Le 14 mars 2009**

### **Rapport du président**

Cette année, au SPGQ, la Journée internationale des femmes a été célébrée par l'organisation d'une cinquantaine d'activités, une marque sans précédent. Par cette mobilisation, nos militantes, tout comme les femmes et les hommes qu'elles ont intéressés et rassemblés, n'auraient pas mieux fait si elles avaient ainsi voulu marquer leur résistance aux attaques dont elles sont encore l'objet, à l'étranger, dans notre pays, dans notre province ou notre syndicat.

Des médecins brésiliens ont été excommuniés par l'Église catholique parce qu'ils ont provoqué l'avortement d'une fillette enceinte à la suite d'un viol. Le violeur, quant à lui, a échappé à l'excommunication, les autorités ecclésiastiques expliquant que sa faute était moins grave que celle des médecins.

Au Canada, le projet de Loi d'exécution du budget (C10) met fin au programme d'équité salariale pour les fonctionnaires fédéraux : le droit à l'équité devient un objet de négociation, le seul de prépondérance féminine est haussé à 70 % pour toutes les classes d'emplois, la disponibilité de la main-d'œuvre devient un critère de la détermination de la rémunération. Il y a plus. Sous peine d'une amende de 50 000 \$, un employeur ou un syndicat ne peut assister ou inciter une femme à déposer une plainte pour discrimination salariale. Enfin, le syntagme équité salariale est éradiqué des textes de loi. Il est remplacé par le concept de «compensation équitable».

Au Québec, le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a tenté de remplacer la célébration de la Journée internationale des femmes par celle de la Journée de la Personne. Des interventions promptes et fermes de la part des responsables de la condition féminine de notre syndicat et du Syndicat de la fonction publique du Québec au cabinet de la ministre responsable de la condition féminine, secondées par une demande collective de nos membres, hommes et femmes, à l'emploi de ce ministère à Québec, ont fait reprendre conscience à ce sous-ministre.

Enfin, dans une agence gouvernementale québécoise dont je tairai le nom pour l'instant, une gestionnaire, devant plusieurs témoins, après avoir énuméré les critères sur lesquels fut basée la titularisation sur des emplois permanents d'une vingtaine d'occasionnelles et occasionnels, a conclu son exposé de la manière suivante : «Bien sûr, les femmes en congé de maternité puis des affaires de même n'ont pas été considérées». Notre syndicat a

demandé à la ministre responsable de cette agence d'enquêter et de rétablir les droits des femmes lésées.

Ces quelques exemples illustrent que certaines autorités religieuses, politiques, ou administratives travaillent encore «saintement», légalement», «méthodiquement», «innocemment», et même «niaiseusement», à la réinstallation d'un ordre social rétrograde, humiliant, déshumanisant. Qu'elles habitent dans une favela ou beau quartier, qu'elles soient analphabètes ou scolarisées, qu'elles soient occasionnelles ou permanentes, les femmes sont encore l'objet d'une oppression spécifique et, chez nous, société développée, démocratique, scolarisée, l'égalité pour les femmes est loin d'être définitivement acquise? La journée internationale des femmes est donc un service essentiel, essentiel aux femmes, essentiel à l'Humanité entière.

Pour l'occasion, je tiens à remercier Chantal Roy, conseillère à la condition féminine, qui prendra sa retraite en avril. Je salue sa ferveur, sa rigueur, ses humeurs et son grand cœur. Au SPGQ, la mère de l'équité salariale, ce n'est pas Monique Jérôme-Forget. C'est Chantal Roy. Du pain et des roses pour toi Chantal.

Le domaine des soins de santé en est un autre où les syndicats sont actifs présentement. Demain, le Secrétariat intersyndical des services publics annoncera qu'il déposera une requête judiciaire pour faire invalider la Loi 33 et son règlement. La loi 33, pilotée par l'ex-ministre Philippe Couillard, est celle qui ouvre la voie à un système de santé privé, parallèle au système public. Le gouvernement Charest, en réponse à l'arrêt Chaouli de la Cour suprême du Canada, avait voulu offrir une alternative de chirurgies effectuées en centres médicaux spécialisés privées aux patients qui attendaient trop longtemps pour une arthroplastie de la hanche ou du genou ou pour l'extraction d'une cataracte. Par la suite, dans le règlement de cette loi, le ministre Couillard avait obtenu que cinquante autres chirurgies soient ouvertes au privé, sans égard aux délais d'attente. La privatisation de la médecine, ce n'est pas Claude Castonguay qui en aura été le chevalier le plus efficace, mais Philippe Couillard et le gouvernement Charest. Précisons que les frais juridiques inhérents au dépôt de cette requête sont entièrement payés par la CSQ, la FIQ et l'APTS. Les syndicats ont deux missions : négocier des contrats de travail et façonner le contrat social, au sens de Rousseau, pas Henri-Paul mais Jean-Jacques, celui qui a été mis en caisse il y a longtemps mais qui avaient beaucoup plus de coffre que le premier.

Parlons donc un peu de Rousseau et du scandale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la classe politique et des milieux financiers. Pour éviter que la gestion de la Caisse soit examinée de manière experte, impartiale et que des correctifs soient apportés à une certaine culture de spéculation débridée, la classe politique a fait front commun pour se donner en spectacle dans une commission parlementaire. Ce camouflage politique et financier est encore plus dégoûtant que la gestion anarchique de la Caisse. Ces jours-ci, dans certains cercles, suggérer que le Vérificateur général soit mandaté pour examiner la situation et proposer des réformes est carrément tabou. On veut plutôt nous faire croire que les papiers commerciaux adossés à des actifs étaient partout cotés triple A, que les pertes sont surtout imputable à une «tempête financière à la fois parfaite et planétaire», que la nomination à la hâte d'une nouvelle direction devrait calmer les doutes, que la confiance devrait reprendre avec la reprise économique, le sentiment général demeure, se raffermir : on s'est fait entuber et on ne pourra même pas savoir comment et par qui ! Si

tout ce qu'on nous sert est vrai, pourquoi refuse-t-on de le faire valider par le Vérificateur général? Un communiqué de presse récent du SPGQ s'intitulait «Qui a peur du Vérificateur général»? Certainement pas les épargnantes et les épargnants, concluait le texte.

Mercredi, nous avons appris que le RREGOP a perdu le quart de ses actifs. Au SPGQ, comme dans toutes les organisations syndicales, tout sera fait pour comprendre l'architecture de cette déconfiture, pour sécuriser les prestations et limiter les impacts de cette perte colossale sur les cotisations de retraite. Tout sera fait aussi pour informer précisément les membres qui cotisent au RREGOP. Le sujet est à l'ordre du jour aujourd'hui.

Des finances de la Caisse, passons aux finances du SPGQ. Elles sont en bon état. Malgré que nous n'ayons pu obtenir l'argent qu'il nous fallait pour améliorer le soutien ou créer certains services, notre syndicat possède ce qu'il lui faut pour remplir ses missions, toutes ses missions. Soit dit en passant le SPGQ peut composer avec une certaine modestie financière mais son capital le plus précieux, celui dont il ne peut jamais se priver, est celui de l'engagement des membres qui le composent, et comme première valeur non commerciale, solidement adossée à notre culture de syndicat actif, celle de la mobilisation de sa délégation.

Le conseil syndical a continué de gérer nos finances de manière rigoureuse, notamment en introduisant des réformes qui rendent moins coûteuses certaines de nos activités. Nos publications peuvent maintenant être consultées sur notre portail Internet et les membres qui désirent nous faire économiser du papier et des frais postaux sont invités à s'abonner à notre nouveau système de diffusion et de signalement de nos parutions par courriel. Au début du mois d'avril, dans toutes les sphères d'activités, nos réunions pourront avoir lieu sur visioconférence, un outil qui nous fera économiser du temps et de l'argent et qui réduira les risques élevés que peuvent comporter certains déplacements. Enfin, notre gestion s'appuie davantage sur la péremption et une réallocation mieux ciblée des crédits budgétaires.

Pour solliciter une hausse de cotisation, il nous faut satisfaire quatre exigences : expliciter l'usage que nous comptons faire des contributions additionnelles, en établir les coûts, proposer une formule de cotisation qui assure un financement équitable, durable et abordable et s'assurer d'une forte cohésion politique autour du projet. Nous avons répondu aux deux premières exigences et nous avons mal répondu aux deux autres. Si nous savons tirer les bonnes leçons de nos erreurs, y compris de celles de celui qui vous parle, nous arriverons à nous sortir de l'étau financier qui nous presse sans cesse chaque jour, soit la pression grandissante que crée la stagnation des revenus, voire la diminution des revenus et la hausse inéluctable des dépenses. En attendant, disons-nous que si l'équilibre budgétaire ou l'aisance financière sont d'argent, notre militantisme, lui, nous vaut encore plus puisqu'il est d'or.

Au cours des deux dernières années, nous avons fait de bons investissements. Nous avons reconnu que la vitalité de notre syndicat n'était pas tributaire d'un changement de structure mais de culture. De culture, nous avons changé. Nous sommes sortis de notre isolement et nous nous sommes donné de nouvelles orientations en matière de retraite. Tous les rendements de ces investissements ne sont pas encore encaissés mais chaque

jour nous consolidons les promesses de dividendes qu'ils comportent. Le SPGQ et ses partenaires du Secrétariat intersyndical des services publics ont franchi une étape importante du processus de négociation des matières intersectorielles, celui de l'adoption d'un cadre stratégique voulant que nous prenions l'initiative politique plutôt que de se camper dans une position défensive, réactionnelle, voulant aussi que nos revendications soient bien ciblées et que, sans attendre qu'il soit codifié dans une nouvelle loi, le processus de négociation soit plus efficace, plus juste, plus rapide. Aujourd'hui, à la suite du conseil syndical qui a pris des décisions sur cette question hier, nous franchissons, comme nos partenaires, une autre étape : celle de l'adoption du cahier de consultation sur les revendications intersectorielles qui sera acheminé aux quelque 260 000 membres que compte le Secrétariat pour préparer le cahier des revendications à déposer cet automne avec la sanction des membres.

L'élaboration du document exigé beaucoup d'ouverture de la part d'organisations syndicales qui, il n'y a pas si longtemps, ne juraient que par leur autonomie et leur capacité de tirer seules leurs marrons du feu. Tous les syndicats, toutes les centrales ont amplement joué dans le film «Faisons notre bonheur nous-mêmes» ! Aujourd'hui aucun syndicat, aucune centrale ne croit opportun de revenir dans les ornières du sectarisme et de la division parce que pour faire face à un gouvernement qui refuse de négocier, partout les membres exigent que le mouvement syndical travaille unitairement et solidairement. Les meilleures revendications ne sont pas celles qui répondent le mieux à nos aspirations isolées. Les meilleures revendications sont celles derrière lesquelles se coalise la force la plus imposante. Cette force est affaire d'ouverture, d'espoir et d'engagement, les trois piliers de la cohésion politique. Si nous voulons que nos préoccupations sur la retraite soient prises en compte, il faudra que nous accueillions avec ouverture certaines préoccupations d'autres catégories de salariées et salariés. Si nous voulons que l'engagement soit fort partout, il faudra qu'il le soit d'abord dans nos rangs. Si nous voulons garder espoir, il nous faudra combattre le défaitisme, le cynisme et se retrousser les manches.

Au cours de la prochaine négociation, trois enjeux importants seront en cause au Secrétariat et peut-être au sein d'un éventuel front commun avec la CSN et la FTQ, le plus imposant qui pourrait avoir jamais été constitué. Il y a l'enjeu des revendications proprement dites, l'enjeu de la défense du droit de négocier et l'enjeu de la capacité du mouvement syndical de constituer un contrepoids politique déterminant contre les attaques du gouvernement Charest.

Depuis que nous avons commencé à préparer la prochaine négociation, le SPGQ vit chaque jour un moment historique puisque c'est la première fois, dans tout ce qu'il fait qu'il participe aux décisions importantes qui se prennent dans les secteurs public et parapublic.

Profitons avec intelligence et honnêteté de la force que nous donnent nos alliances et offrons à nos partenaires, avec la même intelligence et la même honnêteté, nos forces les meilleures.

Bonnes délibérations.